



COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Rue du Marché aux Poulets 30
B-1000 Bruxelles
T.-F. +32 (0)2 223 75 00
info@lacode.be | www.lacode.be

LES MEMBRES DE LA CODE



AVEC LE SOUTIEN DE LA



La participation des enfants face à la crise du coronavirus : Bilan et mise à jour

Analyse – Septembre 2021

Le droit à la participation est un des principaux chevaux de bataille de la CODE, ayant même fait l'objet de notre étude de l'année 2020¹. En juillet 2020, nous publions une analyse qui faisait le bilan des impacts de la crise du covid-19 sur le droit à la participation des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles². Plus d'un an après, la crise est toujours présente, les chiffres fluctuent et les variants du virus ne nous permettent pas encore d'entrevoir concrètement une sortie de crise et la fin de toutes les mesures sanitaires.

La campagne de vaccination a cependant permis des assouplissements avec un taux de personnes vaccinées dépassant le minimum de 70% qui était l'objectif du gouvernement. Cependant, cette campagne soulève plusieurs questions par rapport aux enfants et aux jeunes : quelle information leur est adressée ? Quelle considération pour leur libre arbitre et le choix de se faire vacciner ou non ? Quel rôle ont leurs parents dans cette décision ? etc. Il nous paraît donc important de faire une mise à jour de notre analyse, d'étoffer ces réflexions sur la participation, et faire un nouvel état des lieux, à la lumière des événements et des actions qui ont eu lieu entretemps.

Un bref état des lieux de l'impact de la pandémie sur les droits de l'enfant

Un constat inquiétant

Comme nous l'avons présenté dans notre carte blanche du 19 mars 2021³, les conséquences sur la jeunesse des mesures sanitaires prises pour lutter contre la pandémie de covid-19 furent dramatiques : détresse psychologique, décrochage scolaire, augmentation du cyberharcèlement et de l'addiction aux écrans, violences intrafamiliales, listes d'attente dans les services de pédopsychiatrie, étouffement d'une vie sociale et d'activités capitale à leur âge... Les impacts de ces mesures sur les enfants sont alarmants : leur sécurité, leur vie de famille, leurs développements corporel, cognitif, émotionnel et social, sont en souffrance.

Si la vaccination permet d'envisager une sortie de crise, que les derniers chiffres sont positifs et que la stratégie de déconfinement est bien avancée, le bilan reste très mitigé. Les conséquences sont et seront difficiles pour l'enfance et la jeunesse, particulièrement pour les enfants déjà en situation de vulnérabilité. C'est d'ailleurs le constat dressé dans de nombreux rapports, rédigés par le secteur des droits de l'enfant⁴.

¹ <http://lacode.be/etude-2020-la-participation-des.html>

² <http://lacode.be/la-participation-des-enfants-face.html>

³ <https://www.lalibre.be/debats/opinions/ecouter-les-enfants-et-les-jeunes-oui-mais-non-605483599978e2410fc50ef2>

⁴ On peut citer ceux d'UNICEF Belgique, de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, de la Kinderrechtencoalitie, du Kinderrechtencommissariaat, du Forum des Jeunes, de la Plateforme Joy, de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, du Délégué général aux droits de l'enfant, de la Belgian pediatric task force covid-19, de l'organe d'avis de la Commission nationale pour les droits de l'enfant... (voyez les liens vers ces rapports et recommandations en fin de document).

Les actions des autorités

Dans ce contexte inquiétant, il faut reconnaître que les autorités ont, en 2021, été attentives aux difficultés des enfants : après la longue fermeture de l'hiver (contre laquelle plusieurs pédiatres et UNICEF Belgique avaient pourtant fermement pris position), l'enseignement en présentiel à 100% a progressivement repris. D'abord pour l'enseignement spécialisé, puis pour les élèves du premier degré, et enfin pour tous les élèves le 10 mai 2021. Les camps de vacances et les activités extrascolaires ont été autorisés également. Des fonds supplémentaires ont été débloqués pour les milieux d'accueil de l'enfance, pour les organisations de jeunesse, et pour les services de prévention et d'aide à la jeunesse.

Ces mesures peuvent être saluées, mais il faut rappeler qu'elles ont été curatives, s'adaptant aux réalités de la pandémie, et ont donc souvent eu un temps de retard. De plus, elles étaient le résultat de concertations politiques n'impliquant que des adultes. Il est pourtant possible, et indispensable, d'intégrer les droits de l'enfant plus tôt, y compris le droit d'avoir voix au chapitre.

Agir en amont : le principe de la participation

Le principe du droit à la participation

Depuis toujours, et encore plus depuis la pandémie, c'est une demande que font, d'une seule voix, tant les enfants que les associations et les professionnel·le·s du secteur. Cette exigence de participation, c'est le respect du droit des enfants à participer aux décisions qui les concernent, comme mentionné dans l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant⁵. Ce droit implique plusieurs prérequis :

- ✓ Le droit à s'exprimer et à être écouté.e : il faut impliquer les enfants dans les prises de décisions et leur demander leur avis sur les mesures envisagées.
- ✓ Le droit à l'information : il faut que ces mesures leur soient communiquées directement et dans un contenu et un format adaptés à leur âge et à leurs capacités. La communication doit avoir lieu en amont, pour les avertir des mesures à venir et leur permettre la participation, et en aval, pour les informer des décisions prises.

La participation englobe donc des deux dimensions : du bas vers le haut (informer les enfants des décisions de façon adaptée), et du haut vers le bas (recueillir et écouter leurs voix pour participer à la prise de décisions).

La participation n'est donc pas un cadeau qu'on leur fait, c'est un droit. Les enfants ne sont pas une variable d'ajustement, ils sont des citoyens, même s'ils n'ont pas encore 18 ans et le droit de vote. Sans participation, accepter les mesures est difficile puisqu'ils doivent se contenter

⁵ Le Comité des droits de l'enfant a d'ailleurs consacré son Observation générale n°12 à la participation, qui peut être consultée pour plus d'informations : Observation générale no 12 (2009), Comité des droits de l'enfant, Cinquante et unième session, Genève, 25 mai-12 juin 2009.

d'en être les cibles. Pour apporter une meilleure compréhension, une plus grande adhésion, et des solutions plus adaptées, il faut aussi qu'ils en soient les acteurs.

Au minimum, il faut que des expert·e·s en droits de l'enfant soient consulté·e·s dans ces résolutions, pour veiller à ce que l'intérêt de l'enfant y prime. Ceci concerne la crise que nous traversons, mais fait partie de nos recommandations tant pour une future situation de crise que pour toute situation en temps normal.

L'impact de la participation sur les autres droits de l'enfant

Si la participation est un principe fondamental, c'est parce qu'elle est un levier pour faire respecter l'ensemble des droits. Faire participer les enfants aux décisions qui les concernent permet d'écouter leur avis, de mieux prendre en compte leur intérêt, et de prendre des décisions plus en accord avec celui-ci. Informer les enfants leur donne en outre des armes essentielles pour connaître leurs droits, repérer leur mise en danger, et les protéger. Cela les rend plus autonomes, en fait des citoyens actifs, plus confiants et plus à même de participer à la construction de leur société.

Une analyse de 2019 de l'association Entraide et Fraternité approfondit plusieurs exemples de participation des enfants qui ont porté leurs fruits⁶. L'un d'entre eux est celui de MOJOCA (Mouvement des jeunes de la rue) au Guatemala⁷. Cette organisation autogérée forme des jeunes (adolescent·e·s et jeunes adultes) à des compétences professionnelles pour s'insérer en société, mais aussi à des processus de leadership pour pouvoir éduquer d'autres jeunes et participer au changement social. Cette association, formée de jeunes de la rue, va ainsi à la rencontre d'autres jeunes de la rue pour leur proposer ces formations et activités (chacun·e choisit ce qui correspond à ses envies et besoins) et, surtout, tisser un réseau d'entraide. Cela permet à ces jeunes vulnérables de participer à des prises de décision collectivement quant aux activités citoyennes de leur quartier, d'être informés sur leurs droits et d'acquérir des compétences. Durant les confinements de 2020, par exemple, cette organisation a mis en place un réseau pour s'entraider (livraison de courses, de masques, etc.)⁸. Des jeunes ont donc décidé de la mise en place d'actions citoyennes dans leur quartier, et les ont implémentées eux-mêmes. Cet exemple permet de mieux saisir comment la mise en place d'outils d'information et d'écoute des enfants permettent de les rendre acteurs et actrices de leur vie et de leur communauté, surtout chez un public vulnérable.

Amnesty International Belgique, lors de son enquête « Mon Cri »⁹, qui visait à récolter la parole des jeunes, a recueilli des témoignages qui permettent de mieux saisir à quel point les jeunes ont une expertise et un avis à faire valoir. Citons, par exemple, Victoire, 16 ans : *"Quand on apprend avec les cours en ligne, on apprend moins bien. J'ai peur que les profs ne se rendent pas bien compte qu'on a du mal et qu'ils n'en tiennent pas compte dans nos évaluations"*¹⁰. Ces difficultés sont d'autant plus présentes chez les publics plus vulnérables. Khadija 17 ans,

⁶ https://www.entraide.be/IMG/pdf/analyse19-1-droit_des_jeunes_brb.pdf, pp. 8-13.

⁷ <https://mojoca.org.gt/web/> ; <https://www.mojoca.be/>

⁸ <https://mojoca.org.gt/web/>

⁹ <https://moncri.be/>

¹⁰ https://www.rtbef.be/info/societe/detail_mon-cri-les-propositions-de-300-jeunes-face-au-coronavirus?id=10731200

expliquait : « *Quand on a une famille nombreuse et qu'on doit partager une chambre avec ses petits frères, c'est compliqué de suivre les cours sur l'ordinateur quand nos frères dorment.* ». Ecouter ce vécu permet de mieux comprendre qu'il faut s'adapter à la nouvelle réalité que vivent les élèves, en veillant aux enfants en situation de vulnérabilité sans renforcer les inégalités dues au statut socio-économique. Ici, le droit à la participation est un levier qui peut permettre de protéger le droit à l'éducation et le droit à la non-discrimination.

L'impact de la participation sur l'adhésion aux mesures sanitaires

Le non-respect du principe de la participation entraîne des conséquences néfastes sur l'adhésion des enfants à ces mesures. Plusieurs études effectuées avec des adolescent·e·s¹¹ expliquent qu'une bonne connaissance et compréhension des mesures sanitaires entraîne un plus grand respect de ces dernières. L'adhésion des jeunes aux mesures sanitaires, identifiée comme en baisse dans la 6^{ème} enquête de santé de Sciensano datant d'avril 2021¹², serait-elle plus élevée si l'information était plus adaptée ? C'est ce que semble suggérer cet autre témoignage récolté par Amnesty. Des jeunes de rhéto du collège Notre-Dame de Bellevue à Dinant, y déclaraient : « *Les mesures changent tout le temps, on n'y comprend plus rien et quand on ne comprend pas, c'est plus difficile d'adhérer aux mesures* »¹³.

Cette demande de participation est une demande transversale. Elle permettra un plus grand respect des droits de l'enfant en général, et une réelle affiliation des enfants aux mesures prises. La justesse et l'adéquation des mesures qui concernent les enfants seront renforcées quand elles seront prises en accord avec leur intérêt supérieur, et dans un processus qui les inclut dans la décision.

Les actions des autorités en termes de participation depuis le début de la pandémie

Durant un an, des manquements et des actions à renforcer

Durant plus d'un an, deux millions de nos citoyen·ne·s ont été globalement absent·e·s des décisions qui les concernent. On ne leur a pas demandé explicitement et officiellement ce qu'ils pensaient, et on ne leur a pas communiqué explicitement et officiellement d'informations adaptées. Ces deux millions représentent les enfants, soit 1/6^{ème} environ de la population belge totale.

Pour ce qui est de la communication et de l'information, un seul exemple de communication directe et adaptée nous vient à l'esprit : début mars 2021, le Premier Ministre s'est rendu dans les deux JT pour enfants du pays, Karrewiet et les Niouzz, pour discuter avec eux¹⁴. Il a

¹¹ <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0238161> ;
https://www.unisante.ch/sites/default/files/upload/imco/imco2021-gr09-abstract-poster_0.pdf ;
<https://bmcpublihealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-021-10379-7>

¹² https://www.sciensano.be/sites/default/files/report6_covid-19his_fr_v3.pdf

¹³ https://www.rtb.be/info/societe/detail_mon-cri-les-propositions-de-300-jeunes-face-au-coronavirus?id=10731200

¹⁴ Lien de visionnage Karrewiet (journal néerlandophone) : <https://tinyurl.com/yp547e8j>

malheureusement fallu attendre un an de crise sanitaire pour assister à cette communication officielle... Pour prendre un autre exemple : lors de la fermeture des écoles le 13 mars 2020 qui constitue un bouleversement important dans la vie des enfants et un frein à leur droit à l'éducation, aucune communication adaptée et directement adressée aux enfants n'a eu lieu¹⁵.

Comme expliqué, l'information n'est qu'une facette du principe de la participation. Se forger une opinion éclairée ne sert à rien si, ensuite, on ne nous la demande pas. Pour ce qui est du droit à être écouté.e, la Ministre de l'éducation Caroline Désir a eu une réunion avec le Comité des élèves francophones et une autre avec des participant.e-s de la campagne « Mon Cri »¹⁶, fin avril 2021, et la Ministre de l'enseignement supérieur Valérie Glatigny a eu deux réunions avec des représentant.e-s du mouvement « Trace ton cercle » et du Forum des jeunes, fin février 2021. Mais quatre réunions impliquant des jeunes d'une seule tranche d'âge (principalement des adolescent.e-s), en un an de pandémie, c'est insuffisant.

Notons malgré tout qu'un pédiatre siège au groupe d'expert.e-s qui conseille les autorités (GEMS), en la personne de Dimitri Van der Linden, depuis début 2021. Mais un expert sur les 24 membres du GEMS, c'est peu pour représenter une part si importante de la population. De plus, la santé infantile n'est pas le seul enjeu, ce sont les droits de l'enfant en général auxquels il faut veiller. Notons aussi que les différents cabinets compétents en matière de droits de l'enfant¹⁷ ont consulté de nombreux expert.e-s durant la crise¹⁸, et il faut souligner cette démarche positive. Cependant, plus que les expert.e-s, ce sont surtout les enfants qu'il aurait fallu et qu'il faut à l'avenir faire participer directement.

Quelques pistes d'explication pour comprendre ces manquements

Selon les membres de cabinet interrogés pour cette analyse, plusieurs raisons peuvent expliquer ces manquements :

- La structure institutionnelle belge : les trois ministres compétentes en droits de l'enfant en FWB, Mesdames Caroline Désir, Bénédicte Linard et Valérie Glatigny, représentent trois ministres sur les cinq que compte la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Celle-ci fut représentée par le Ministre-président de la FWB, Monsieur Pierre-Yves Jeholet, qui n'est « qu'un » membre parmi les dix qui siègent au comité de concertation. Dans ce contexte, la représentativité des secteurs de l'enfance et de la jeunesse est faible ;
- Le secteur de l'enfance et de la jeunesse est moins structuré que ceux de l'HoReCa ou des commerces, par exemple, plus à mêmes d'exercer une influence sur les mesures adoptées. Précisons que ces différences de structuration peuvent s'expliquer par le fait

Lien de visionnage Les Niouzz (journal francophone) : <https://tinyurl.com/eaj82ete>

¹⁵ <http://lacode.be/etude-2020-la-participation-des.html>, p. 43.

¹⁶ <https://moncri.be/>

¹⁷ Nous avons interrogé à ce sujet les cabinets de la Ministre Bénédicte Linard (en charge de la petite enfance), de la Ministre Caroline Désir (en charge de l'enseignement), et de la Ministre Valérie Glatigny (en charge de l'aide à la jeunesse).

¹⁸ Ces cabinets déclarent avoir collaboré avec le délégué général aux droits de l'enfant, la Belgian pediatric task force covid-19, des pédopsychiatres, des associations de droits de l'enfant et organisations représentatives du secteur de la jeunesse, des représentants de services de prévention et d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse, des représentants de services d'action en milieu ouvert, etc.

que l'écrasante majorité des aides de l'Etat durant la pandémie ont été attribuées au secteur privé plutôt qu'à l'associatif ;

- La difficulté d'atteindre les jeunes en période de confinement strict et de restrictions sanitaires ;
- Enfin, la surcharge de travail occasionnée par la crise, est une autre explication possible au manque de consultation des enfants.

Outre ces quelques pistes, la raison principale semble être un manque de culture de la participation de manière générale : les autorités n'ont pas le réflexe de s'adresser aux enfants, d'informer les enfants, de les écouter. Ou n'ont pas les outils, le temps, et/ou les moyens pour bien le faire. Dans des situations d'urgence, cette absence de dispositifs préexistants est d'autant plus préjudiciable. Il faut donc veiller à un changement de culture et de façon de faire pour que cette participation des enfants devienne un réflexe. Ce changement ne sera possible que si les moyens nécessaires sont mis en place pour que les cabinets ministériels organisent cette participation, instaurent des mécanismes et des procédures, etc...

Une dynamique positive qui se met en marche

Heureusement, des avancées sont à souligner et à encourager. Le Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE), adopté cette année en FWB, vise justement à mettre en place des moyens et une culture de la participation. Il compte parmi ses objectifs celui de « garantir la participation des enfants aux décisions qui les concernent ». Sur le site de la Ministre Bénédicte Linard, qui porte le projet, il est écrit que :

« La participation des enfants occupe une place centrale de ce plan d'actions et pourra se déployer au cœur même de la vie quotidienne des enfants, c'est-à-dire à l'école, mais également dans les organisations de jeunesse, l'accueil temps libre et le tissu associatif, entre autres. À tous les niveaux décisionnels et dans tous les secteurs, les enfants doivent être reconnus comme des sujets de droit à part entière, méritant une prise en compte particulière dans la communication institutionnelle. L'expression de leurs avis et de leurs besoins est nécessaire à l'élaboration des politiques qui les concernent. »¹⁹

Le cabinet de la Ministre Valérie Glatigny a annoncé la tenue des « Assises de la jeunesse »²⁰, pour faire participer des jeunes à une discussion sur différentes thématiques (études, activités extrascolaires, santé mentale de jeunes...). Ces assises ont été mises en place par deux associations : le Forum des Jeunes (membre de la CODE), à l'initiative du projet « Être jeune en 2021 »²¹, et Scan-R mandaté par le cabinet pour mettre en place la « caravane des assises de la jeunesse »²². Mentionnons aussi que le GP CIDE²³ va être mandaté pour être l'organe de veille des droits de l'enfant en temps de crise, et pour définir des balises durant ces périodes.

¹⁹ <https://linard.cfwb.be/home/presse--actualites/publications/adoption-du-plan-dactions-relatif-aux-droits-de-lenfant.publicationfull.html>

²⁰ <https://glatigny.cfwb.be/home/presse--actualites/publications/publication-presse--actualites-8.publicationfull.html>

²¹ <https://forumdesjeunes.be/actualites/etre-jeune-en-2021/>

²² <http://scan-r.be/les-assises-de-la-jeunesse-2021/>

²³ Le groupe permanent de suivi de la convention internationale des droits de l'enfant, piloté par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse.

Les actions de la société civile en termes de participation depuis mars 2020

Depuis le début de la pandémie, pour pallier les manquements de l'État, la société civile n'a pas chômé. De nombreuses voix se sont levées pour réclamer le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, et la mise en place d'un réel droit à l'information et à l'expression. On recense des dizaines de cartes blanches de psychologues, de pédiatres, de pédopsychiatres, d'enseignant·e·s, de travailleur·euse·s sociaux·ales, d'instances indépendantes, de jeunes, de parents... Une liste de ces lettres d'opinion se trouve en fin d'analyse : elle n'est pas exhaustive, mais elle permet de se faire une idée du nombre d'appels qui ont été lancés. Sans oublier de mentionner encore une fois les rapports remis par la société civile au GEMS, cités plus haut.

Outre ces appels, elle a aussi tenté de permettre concrètement la participation des enfants. Elle leur a ainsi communiqué des informations adaptées, via des plateformes comme « Joy »²⁴, née en juillet 2020. Mentionnons aussi les hôpitaux de la Province de Liège, qui ont publié une brochure expliquant le coronavirus aux plus jeunes²⁵, ou encore le Service Droit des Jeunes et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, membres de la CODE, qui ont publié des capsules vidéo et du contenu sur leur page Facebook expliquant les mesures de confinement aux enfants²⁶.

La société civile a aussi essayé de leur offrir des espaces d'expression. A l'image de la campagne « #Enviedecole »²⁷ d'UNICEF Belgique, lancée l'été dernier et visant à ce que les jeunes expriment leur envie de retourner en cours à la rentrée, ou encore de #jongerenovercorona²⁸, une enquête pour récolter la voix des jeunes réalisée en mai 2020 par le Kinderrechtencommissariaat, la Kinderrechtencoalitie et le Kenniscentrum Kinderrechten. Cette enquête a reçu plus de 44.000 réponses en une semaine, ce qui témoigne de la volonté des enfants de s'exprimer²⁹. Citons de nouveau « Mon Cri »³⁰ d'Amnesty International Belgique, lancée en février 2021.

Depuis février, des milliers de Belges se sont rassemblés chaque dimanche à travers le pays, via le mouvement citoyen « Trace ton Cercle »³¹. Leur but ? Mettre le sujet de la jeunesse à l'avant des priorités du gouvernement dans la gestion de la pandémie, via, entre autres, une pétition³². Autre initiative, le hashtag #LaJeunesseFaitPartieDeLaSolution³³ a été lancé par les jeunes pour

²⁴ <https://www.joy-platform.be/fr/accueil/>. Cette plateforme d'information et de soutien à la jeunesse est portée par la Belgian pediatric task force covid-19, UNICEF Belgique, le Délégué général aux droits de l'enfant, et l'organe d'avis de la Commission nationale pour les droits de l'enfant.

²⁵ Hôpitaux de la Province de Liège, « Le COVID-19 expliqué aux enfants », <https://www.chuliege.be>.

²⁶ Service droit de jeunes, « Nos outils », <http://www.sdj.be/>

²⁷ <https://enviedecole.unicef.be/>

²⁸ <https://www.kinderrechtencommissariaat.be/jongerenovercorona>

²⁹ <http://lacode.be/la-participation-des-enfants-face.html>, p. 44.

³⁰ <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/parleur-jeunes-temps-covid>

³¹ <https://tracetoncercle.be/fr>

³² <http://chng.it/kLqTjJTCMB>

³³ https://www.lalibre.be/belgique/societe/des-jeunes-qui-avancent-meme-quand-tout-s-arrete-6060b2db7b50a605174bf97b?fbclid=IwAR3fla-5r6L25Kp4lyEnsWmI3GaAI94P9bI9eMwSvj_BErUvAsPFFM_2yh4

qu'ils expriment à quel point ils et elles sont plein·e·s de ressources, et doivent être écouté·e·s. Le JT 2050³⁴ a lui aussi vu le jour : un journal télévisé créé par et pour les enfants et les jeunes. Même si elle n'était pas directement liée au COVID, cette initiative de participation mérite d'être saluée et, comme d'autres, peut servir de base à l'avenir pour contribuer à l'information et l'expression des enfants, notamment en temps de crise.

N'oublions pas non plus les nombreuses actions mises en place par les acteur·rice·s essentiel·le·s en contact avec le terrain : les services de première ligne, les maisons de jeunes, les services d'actions en milieu ouvert, les organisations en lien avec les enfants peu visibles ou en situation de vulnérabilité, etc.

Nous avons mis également des liens vers d'autres actions à la fin de cette analyse (liste non exhaustive) afin de montrer le nombre et la diversité d'actions qui ont été mises en place depuis mars 2020.

La participation des enfants et la vaccination

La campagne de vaccination a pour but d'endiguer la pandémie et d'atteindre l'immunité collective en invoquant le principe de solidarité. Mais autoriser la vaccination des enfants nécessite de se poser des questions sur les impacts que cela peut avoir sur leurs droits, et comment est mobilisé leur droit à la participation.

Actuellement, la Belgique ne pratique pas une politique de vaccination obligatoire (sauf contre la poliomyélite³⁵), contrairement à d'autres pays comme la France ou la Pologne³⁶. Le vaccin contre le coronavirus n'est donc pas non plus obligatoire : comme les autres, il est laissé à l'appréciation du libre arbitre de chacun. Mais parle-t-on de libre arbitre de la même manière lorsqu'il s'agit des enfants ?

En septembre 2021, les mesures en vigueur sont les suivantes pour décider de se faire vacciner ou non contre le covid-19 :

- Pour les 16-17 ans, c'est uniquement l'opinion des enfants qui est requise.
- Pour les 12-15 ans, celle des parents comme des enfants est nécessaire : les parents ne peuvent forcer leur enfant à se faire vacciner, et les enfants ne peuvent se faire vacciner sans l'accord de leurs parents. Ces décisions ont été prises en juillet 2020 par les autorités, suivant les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé (CSS)³⁷.

³⁴ <https://bx1.be/categories/news/jt2050-quand-les-jeunes-imaginent-le-journal-televisé-de-2050/>

³⁵ Cependant, certains vaccins sont obligatoires pour fréquenter des milieux d'accueil agréés par l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

³⁶ <https://theconversation.com/la-cour-europeenne-des-droits-de-l'homme-et-la-vaccination-obligatoire-le-contexte-covid-159384>

³⁷ Pour plus d'informations, l'avis complet sur la vaccination des 16-17 ans se trouve ici :

[https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/20210527_css-](https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/20210527_css-9655_vaccination_pediatrique_covid-19_partie_1_16-17_vweb.pdf)

[9655_vaccination_pediatrique_covid-19_partie_1_16-17_vweb.pdf](https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/20210527_css-9655_vaccination_pediatrique_covid-19_partie_1_16-17_vweb.pdf) . Celui sur les 12-15 ans se trouve ici :

https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/20210709_css-9655_conclusions-recommandations_vweb.pdf

- Pour les moins de 12 ans, la vaccination n'est pour l'instant pas autorisée (sauf aux personnes souffrant de comorbidités).

Quant à l'OMS, sur la question de la vaccination des enfants, elle s'est surtout prononcée sur le fait qu'il était plus urgent de vacciner « les personnes vulnérables des pays pauvres » que les « enfants des pays riches », pour lesquels le vaccin était moins une nécessité³⁸. L'OMS avait aussi publié, en 2014, un document insistant sur l'importance du respect du consentement pour la vaccination des personnes de 6 à 17 ans, et sur les enjeux que cela soulève³⁹.

Pour ce qui est du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, le CSS a conclu dans son rapport⁴⁰ que la balance entre les risques et les bénéfices pour les 16-17 ans penchait en faveur de la vaccination, même pour les mineurs ne souffrant pas de comorbidités. Pour les 12-15 ans, il est plus vague : s'il préconise d'autoriser la vaccination pour cette tranche d'âge, il ne la conseille qu'aux enfants souffrant de comorbidités (ou leurs proches) et insiste sur l'importance d'un libre choix éclairé⁴¹.

Pour le droit à la participation, une de ses facettes est partiellement respectée, en permettant à certains jeunes de décider eux-mêmes de leur vaccination ou non (décision entière pour les 16-17 ans, mais codécision pour les 12-15 ans). Mais le droit à la participation implique aussi que le droit à l'information des enfants soit respecté pour donner un consentement libre et éclairé⁴². Si on laisse aux enfants le droit de choisir mais sans les informer correctement, leur droit à la participation ne sera pas entièrement respecté. A cet égard, les enfants en situation de vulnérabilité, et/ou dont les parents ne sont pas à même de les éclairer, nécessitent une attention particulière pour que tant l'accès à une information adaptée que l'écoute de leur opinion soient garantis.

Pour combler ces lacunes, la CODE recommande donc que toute campagne de vaccination pour un vaccin accessible aux enfants comporte une campagne d'information respectant les principes du droit à l'information, et que le droit à l'expression soit respecté à chaque étape.

³⁸ <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/covid-19-l-oms-critique-la-strategie-des-pays-riches-et-appelle-a-ne-pas-vacciner-les-plus-jeunes-20210728>

³⁹ <https://www.who.int/fr/publications-detail/considerations-regarding-consent-in-vaccinating-children-and-adolescents-between-6-and-17-years-old>

⁴⁰ https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/20210527_css-9655_vaccination_pediatrique_covid-19_partie_1_16-17_vweb.pdf

⁴¹ <https://www.levif.be/actualite/belgique/vaccination-des-12-15-ans-l-importance-du-libre-choix-eclairer/article-normal-1444811.html>

⁴² Ce sont les termes de la loi du 22 août 2002, qui garantit aux patients le droit à un consentement libre et éclairé.

Conclusion & Recommandations

La participation contribue à la réussite d'une gestion de crise (mise en place de mesures urgentes qui rencontreraient l'adhésion des personnes concernées, etc.). Mais elle est nécessaire en tout temps, pas uniquement en ces périodes exceptionnelles. Instaurer une véritable « culture de la participation » en général nous permettra non seulement de ne pas nous retrouver démunis à chaque nouvelle crise, mais comportera de nombreux bénéfices en tout temps: meilleur respect des autres droits de l'enfant, plus grande adhésion aux mesures... Instaurer cela nécessite de développer ou renforcer des compétences et des dispositifs : procédures de consultation et d'information mises en place par les autorités, collaborations plus étroites entre gouvernements et société civile, création d'espaces d'expression et de collecte de la parole des jeunes, développement d'outils d'information adaptée aux jeunes...

Les diverses initiatives que nous avons examinées dans cette analyse sont des bases dont on peut s'inspirer, tant en apprenant de certaines erreurs qu'en se nourrissant de l'expérience acquise ...

Pour la CODE et ses membres, instaurer une véritable culture de la participation est indispensable pour que l'Etat belge respecte la Convention relative aux droits de l'enfant :

- ✓ Mettre en place une communication adaptée aux enfants en fonction de leur âge via des canaux qui leur sont accessibles ;
- ✓ Prévoir une procédure de gestion de crise respectueuse des droits de l'enfant et de l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- ✓ Associer des expert·e·s en droit de l'enfant et les enfants eux-mêmes aux prises de décisions les concernant ;
- ✓ Donner la possibilité aux enfants et aux jeunes de s'exprimer sur les situations qui les concernent et les impliquer de manière significative dans l'élaboration des décisions dans le respect des principes prescrits par la Convention ;
- ✓ Promouvoir l'éducation et la formation aux droits de l'enfant à tous les niveaux (politique, familial, scolaire, etc.) ;
- ✓ Porter une attention particulière à la participation des enfants en situation de vulnérabilité.

Pour être plus complets, nous vous invitons aussi à consulter les recommandations formulées dans notre étude de 2020, intitulée « La participation des enfants, parlons-en ! » (p. 46-47) : <http://lacode.be/etude-2020-la-participation-des.html>

Cette analyse de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a été rédigée par Sébastien Filori Gago entre avril et septembre 2021. Elle représente la position de la majorité de ses membres.

Pour la citer : Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2021), « La participation des enfants face à la crise du coronavirus : Bilan et mise à jour », www.lacode.be

Pour plus d'informations :

Actions

- Plateforme Joy : <https://www.joy-platform.be/fr/accueil/>
- Campagne « #Enviedecole » : <https://enviedecole.unicef.be/>
- Campagne « Mon Cri » : <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/parleur-jeunes-temps-covid>
- Initiative « Trace ton cercle » : <https://tracetoncercle.be/fr>
- « #LaJeunesseFaitPartieDeLaSolution » : https://www.lalibre.be/belgique/societe/des-jeunes-qui-avancent-meme-quand-tout-s-arrete-6060b2db7b50a605174bf97b?fbclid=IwAR3fla-5r6L25Kp4IyEnsWml3GaAI94P9bI9eMwSvj_BErUvAsPFFM_2yh4
- JT2050 : <https://bx1.be/categories/news/it2050-quand-les-jeunes-imaginent-le-journal-telivise-de-2050/>
- Pétition des milieux d'accueil : <https://www.change.org/p/parents-nous-prenons-soin-de-vos-enfants-pour-combien-de-temps-encore>
- Mobilisations du Comité des élèves francophones pour adapter la fin d'année scolaire à la situation : <https://www.lecef.org/actualites-podcasts/mobilisations-pour-faire-changer-la-fin-d-annee-scolaire-les-revendications/>
- Consultation des jeunes par le Comité des élèves francophones pour remettre des recommandations sur les règles à adopter en milieu scolaire à la Ministre de l'enseignement : <https://form.dragnsurvey.com/survey/r/3cb6d85b?fbclid=IwAR0yBaakN9TirjTceRF64mKpBLw4QIJS58UUPXp8g9RNKFKaqObDrAstPWg>
- Forum des jeunes : projet de mise en place d'une Stratégie Jeunesse, par des jeunes : <https://forumdesjeunes.be/actualites/etre-jeune-en-2021/>
- La caravane des assises de la jeunesse, de l'association Scan-R : <http://scan-r.be/la-caravane/>
- Forum – Bruxelles contre les inégalités : école de transformation sociale dédiée au coronavirus : <https://www.le-forum.org/news/113/7/LEcole-de-Transformation-Sociale->

Rapports et recommandations

- Le Comité national des droits de l'enfant – recommandations diverses : https://ncrk-cnde.be/IMG/pdf/cnde-lettre_covid19.pdf
- UNICEF Belgique – recommandations diverses : https://ncrk-cnde.be/IMG/pdf/annexe_unicef_belgique.pdf
- Le DGDE et l'OEJAJ – recommandations diverses : https://ncrk-cnde.be/IMG/pdf/annexe_dgde_-_oejaj.pdf
- La CODE et la Kireco – rapport sur les atteintes aux droits de l'enfant en temps de pandémie : https://ncrk-cnde.be/IMG/pdf/annexe_code_-_kireco.pdf
- La CODE – analyse sur les atteintes aux droits de l'enfant en temps de pandémie : <http://lacode.be/les-droits-de-l-enfant-en.html>
- La Kireco et le KRC – recommandations diverses : https://ncrk-cnde.be/IMG/pdf/bijlage_krc_-_kireco_-_keki.pdf
- Joy – enquête sur la réouverture des écoles : https://ncrk-cnde.be/IMG/pdf/communiqu_e_joy_14082020_def.pdf
- BADJE – « la pandémie révèle l'urgence de repenser l'accueil pour tous les enfants » : http://www.dgde.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=274d5b4951c11aaa480ad521ff761ff09e270742&file=fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/actualites/webinaires/Note_de_synthese_webinaire_4.pdf
- ECPAT – « Covid-19 : les enfants davantage exposés aux risques d'abus et d'exploitation sexuelle » : <https://ecpat.be/wp-content/uploads/2020/04/20200427-COVID-19-et-exploitation-sexuelle-des-enfants-4.pdf>

Cartes blanches

- Jeunes et parents
 - o Deux jeunes : <https://www.levif.be/actualite/belgique/le-contrat-de-gestion-de-la-crise-sanitaire-a-ete-devoye-carte-blanche/article-opinion-1403299.html>
 - o Trois jeunes : <https://plus.lesoir.be/295941/article/2020-04-21/apres-corona-les-jeunes-ces-experts?fbclid=IwAR0SILQmRldCGrypElgVry5JnVXiDHHefqdWFymA-SUvEvrBZh3Qp-Uew9A>

- [Plusieurs parents : https://www.lalibre.be/debats/opinions/lettre-ouverte-a-nos-responsables-politiques-ouvrez-les-auditoires-les-jeunes-sont-confines-et-asphyxies-60095dc59978e227dfbeee46](https://www.lalibre.be/debats/opinions/lettre-ouverte-a-nos-responsables-politiques-ouvrez-les-auditoires-les-jeunes-sont-confines-et-asphyxies-60095dc59978e227dfbeee46)
- [Un père : https://www.lalibre.be/debats/opinions/je-va-is-me-rebeller-je-n-accepte-plus-que-mes-enfants-soient-prives-de-tout-contact-602547257b50a62acfd0ac7](https://www.lalibre.be/debats/opinions/je-va-is-me-rebeller-je-n-accepte-plus-que-mes-enfants-soient-prives-de-tout-contact-602547257b50a62acfd0ac7)
- Secteur associatif
 - Carte blanche de la CODE, qui a servi de base à cette analyse : <https://www.lalibre.be/debats/opinions/ecouter-les-enfants-et-les-jeunes-oui-mais-non-605483599978e2410fc50ef2>
 - Forum des jeunes : <https://plus.lesoir.be/352617/article/2021-02-02/carte-blanche-il-est-urgent-de-donner-des-perspectives-davenir-la-jeunesse>
 - Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant : https://www.levif.be/actualite/belgique/tout-ne-sera-plus-jamais-comme-avant/article-opinion-1403619.html?fbclid=IwAR2FmjQ33wQiVIMpVHx0ODLApGw6b5xVNqWzHHpZRre6P0U7WuzneydHR2U&cookie_check=1620765636
 - Confédération des organisations de jeunesse : <http://coj.be/le-secteur-jeunesse-desorientee-et-en-colere-face-aux-nouvelles-mesures-sanitaires%e2%80%af/>
 - Centre d'expertise et de ressources pour l'Enfance : https://www.lalibre.be/debats/opinions/la-jeunesse-fait-partie-de-la-solution-s-appuyer-sur-le-secteur-jeunesse-pour-sortir-de-la-crise-60952a0bd8ad5816b4f7290d?cx_testId=3&cx_testVariant=cx_1&cx_artPos=1#cxrecs_s
 - Comité des élèves francophones : <https://www.lalibre.be/debats/opinions/retour-a-l-ecole-surtout-pas-un-retour-a-l-anormal-604a437c9978e2410f92f039>
- Pédiatres, psychologues, et autres professionnels de la santé infantile :
 - Belgian Pediatric COVID-19 Task Force : https://www.rtbef.be/info/societe/detail_coronavirus-en-belgique-la-task-force-pediatrique-demande-que-tous-les-enfants-retournent-a-l-ecole-normalement?id=10560054
 - Psychologues : https://www.lalibre.be/debats/opinions/les-psychologues-inquiets-face-a-la-detresse-psychique-des-jeunes-6022985fd8ad5844d1093c4c?fbclid=IwAR3VU_byR5PZ1RHUX8dipi2cARbrpKCVes088C65u1GpLNf1InEZ6xaDLT8
 - Psychologues : <https://www.lalibre.be/debats/opinions/nous-nous-alarmons-d-un-afflux-inedit-de-demandes-d-ados-qui-saturent-nos-services-de-psychologie-604a15f57b50a6051780dd61?fbclid=IwAR17ROptgD1WlzcivmDrsBGM9aq8D1nUeiW51I9i-tuuK1tXOQZpYAyTHk>
 - Psychologues : <https://www.lalibre.be/debats/opinions/en-pedopsychiatrie-le-tri-a-commence-601d6da27b50a652f7a5c296>
 - Psychologues : <https://plus.lesoir.be/351730/article/2021-01-28/carte-blanche-face-une-jeunesse-en-souffrance-agissons-avant-qu'il-ne-soit-trop>
 - Psychologues : <https://plus.lesoir.be/351528/article/2021-01-27/carte-blanche-les-adolescents-sont-en-souffrance-majeure-sans-aucune-perspective>
- Enseignants et professionnels de l'éducation :
 - Une enseignante : https://www.levif.be/actualite/belgique/tout-ne-sera-plus-jamais-comme-avant/article-opinion-1403619.html?fbclid=IwAR2FmjQ33wQiVIMpVHx0ODLApGw6b5xVNqWzHHpZRre6P0U7WuzneydHR2U&cookie_check=1620765636
 - Un enseignant : <https://www.lalibre.be/debats/opinions/covid-19-et-decrochage-scolaire-une-bombe-a-retardement-6023ada1d8ad5844d1093d33>